

https://farid.ps/articles/breaking_the_cycle_of_captives_and_violence/fr.html

Captifs de l'injustice : Comment le système de détention d'Israël et la stratégie de prise d'otages du Hamas perpétuent un cycle de souffrance

Le conflit persistant entre Israéliens et Palestiniens se reflète tragiquement dans le cycle des captifs : le système israélien de détention arbitraire, de torture et de déshumanisation des Palestiniens, et la prise d'otages par le Hamas en réponse. Ces deux pratiques infligent une souffrance incommensurable. Les Palestiniens vivent sous la menace constante de disparaître dans un système dépourvu de procédure équitable, tandis que les Israéliens pleurent leurs proches retenus par des groupes armés. Le résultat est une boucle sans fin de traumatismes, de colère et de radicalisation.

Ce cycle aurait pu être brisé – plus récemment par des accords négociés en octobre 2023 qui auraient pu libérer les captifs des deux côtés. Mais le gouvernement israélien, sous la direction du Premier ministre Benjamin Netanyahu et poussé par des éléments extrémistes, a choisi l'escalade plutôt que la diplomatie, marginalisant les négociateurs clés et prolongeant l'agonie. Le refus de mettre fin au régime de détention illégal d'Israël et le rejet des canaux diplomatiques ont engrainé la spirale de la douleur.

Le régime de détention d'Israël : une injustice institutionnalisée

Depuis 1967, Israël utilise la détention administrative et les tribunaux militaires dans les territoires palestiniens occupés comme outils de contrôle. Ces mécanismes opèrent totalement en dehors des normes juridiques internationales. Les Palestiniens peuvent être emprisonnés indéfiniment sans accusation ni procès, sur la base de preuves secrètes, sans possibilité effective de recours. Les tribunaux militaires, avec un taux de condamnation proche de 99,7 %, fonctionnent comme des instruments de coercition, et non de justice. Ces pratiques contreviennent directement à la **Déclaration universelle des droits de l'homme (articles 9 et 10)**, au **Pacte international relatif aux droits civils et politiques (articles 9 et 14)** et à la **Quatrième Convention de Genève (articles 64-66)**.

La torture et les abus sont systématiques. De nombreux rapports d'organes des Nations Unies et d'organisations de défense des droits humains ont documenté l'utilisation de passages à tabac, de positions de stress, de simulations de noyade, de chocs électriques, d'humiliations sexuelles et de viols avec des objets. Un rapport de 2015 a recensé au moins 60 cas de tortures sexualisées entre 2005 et 2012. Ces actes violent à la fois la **Convention**

contre la torture (articles 1 et 16) et l'article 7 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui interdisent la torture en toutes circonstances.

Depuis le 7 octobre 2023, ces abus se sont dramatiquement intensifiés. En août 2024, au moins 53 détenus palestiniens sont morts en détention, beaucoup présentant des signes de torture. Des enfants dès l'âge de 14 ans ont été soumis à des dénudations forcées et à des traitements dégradants. En pratique, les Palestiniens détenus dans de telles conditions sont privés non seulement de leur liberté, mais aussi de leur humanité. Compte tenu de la nature systématique et de l'intention de faire pression sur la population civile, ces actes répondent probablement à la définition de prise d'otages selon la **Convention internationale contre la prise d'otages de 1979**, qui inclut la détention d'individus sous la menace de blessures ou de mort pour contraindre une tierce partie – ici, la société palestinienne – à agir.

Dévastation psychologique dans la société palestinienne

Le traumatisme causé par la détention arbitraire s'étend bien au-delà des murs des prisons. Les familles vivent dans la peur constante que leurs proches – en particulier les enfants – soient enlevés la nuit, détenus sans contact et soumis à la torture. Pour de nombreux Palestiniens, le mot « arrestation » n'implique pas une procédure équitable ; il signifie disparition, violence et, potentiellement, mort. En 2024, plus de 9 500 Palestiniens avaient été détenus, alimentant une terreur et un chagrin collectifs.

Cette souffrance généralisée ne génère pas de passivité, mais de la résistance. Les familles et les communautés, désespérées de réponses, se tournent souvent vers les seules entités promettant un effet de levier : les groupes armés. Cela ne justifie pas la violence, mais reconnaît une réalité psychologique : lorsque votre enfant est emprisonné illégalement, torturé, et qu'il y a une forte probabilité que vous ne le reverrez jamais vivant, l'instinct de faire *tout ce qu'il faut* pour assurer son retour est profondément humain. Cet impératif psychologique, bien qu'il ne soit pas une défense en droit international, est essentiel pour comprendre la stratégie du Hamas.

La prise d'otages par le Hamas : illégitime mais compréhensible

Le 7 octobre 2023, le Hamas a capturé 251 otages israéliens, choquant le monde entier. Cette action était illégale et moralement indéfendable selon la **Convention sur les otages de 1979**, qui interdit sans équivoque la capture de civils pour forcer l'action d'un gouvernement. Pourtant, le Hamas n'a pas inventé cette tactique de toutes pièces ; elle a un précédent historique et une logique psychologique.

L'échange de prisonniers de Gilad Shalit en 2011, au cours duquel plus de 1 000 Palestiniens ont été libérés en échange d'un seul soldat israélien, a renforcé l'idée parmi les Palestiniens que seule la prise d'otages produit des résultats. Étant donné que le système juridique israélien n'offre aucun chemin vers la justice pour les détenus, le Hamas utilise les otages comme monnaie d'échange – une stratégie éthiquement répugnante mais politi-

quement efficace. Encore une fois, il ne s'agit pas de défendre l'acte, mais de confronter sa racine : une société brutalisée au point de croire que la diplomatie et la légalité n'ont aucune valeur.

L'équivalence morale et juridique ne réside donc pas dans les méthodes – prise d'otages et détention – mais dans leur illégalité sous-jacente et leur effet déshumanisant. La détention arbitraire d'Israël et la prise d'otages par le Hamas constituent toutes deux des violations du droit international et ciblent toutes deux des civils. L'une est sanctionnée par l'État, routinière et enveloppée dans une bureaucratie juridique ; l'autre est spectaculaire et immédiate. Mais les deux font partie du même cycle de coercition, de traumatisme et de désespoir.

Souffrance partagée

Le chagrin du côté israélien est profond. Les familles des otages endurent une incertitude atroce, incapables de savoir si leurs proches sont en vie, encore moins quand ou comment ils reviendront. Leur douleur reflète celle des familles palestiniennes qui vivent la même absence, la même peur et le même sentiment d'impuissance sous un nom différent : « détention administrative ».

Cette souffrance parallèle aurait dû créer un espace pour l'empathie. Au lieu de cela, elle a été instrumentalisée. Les manifestants en Israël réclamant un cessez-le-feu et un accord sur les otages ont été ignorés ou rejetés. Les familles des otages israéliens, y compris des figures comme Haim Rubinstein, ont publiquement accusé le gouvernement Netanyahu de sacrifier leurs proches pour des gains politiques.

Opportunité manquée et échec politique

Une issue à cet abîme existait. En octobre 2023, des négociations en coulisses menées par Gershon Baskin, avec la médiation du Qatar et des contacts du Hamas, ont offert un cadre viable pour une libération mutuelle. Mais le gouvernement intransigeant de Netanyahu, dominé par des ultranationalistes comme Itamar Ben-Gvir et Bezalel Smotrich, a rejeté ces propositions. Oren Setter, alors haut fonctionnaire dans les négociations sur les otages, a démissionné en signe de protestation contre cette occasion manquée.

Ce n'était pas une erreur tactique – c'était un échec moral. Privilégier l'escalade militaire au détriment d'une résolution humanitaire n'a libéré ni les Israéliens ni les Palestiniens. Cela a approfondi la douleur, alimenté une radicalisation accrue et ancré l'utilisation des captifs comme instruments de guerre.

Briser le cycle

Mettre fin à ce cycle ne commence pas par des frappes aériennes ou des sauvetages d'otages, mais par le démantèlement des structures qui les ont rendus nécessaires. Israël doit abolir son système de détention arbitraire et ses tribunaux militaires – des pratiques qui déchirent l'État de droit et engendrent des représailles violentes. Sans s'attaquer à

cette injustice fondamentale, tout cessez-le-feu temporaire ou échange ne fera que retarder le prochain cycle d'enlèvements et d'effusions de sang.

La justice ne peut pas être sélective. Les mêmes principes qui condamnent la prise d'otages par le Hamas doivent également rejeter l'emprisonnement indéfini et extrajudiciaire de civils par Israël. Tant que ces deux formes de captivité ne seront pas abolies, les deux peuples resteront prisonniers d'un système qui prospère sur la souffrance mutuelle.